

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Astrid JARROUSSE, Responsable de la Division des Partenariats Internationaux et Européens, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division des Partenariats Internationaux et Européens visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Astrid JARROUSSE, Responsable de la Division des Partenariats Internationaux et Européens, délégation est donnée à Madame Béryl BOUTEILLE, Responsable du Pôle IDFC ou Madame Céline BERNADAT, Responsable du Pôle Europe, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division des Partenariats Internationaux et Européens visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 4 août 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX